

**Déclaration finale convenue par la Table ronde ministérielle  
du cinquième Forum aéronautique mondial de l'OACI (IWAF/5)  
tenu le 23 septembre 2019 à Montréal (Canada)**

Nous, Ministres responsables des transports des États membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et Chefs d'organisations internationales, nous sommes réunis pour chercher à comprendre les défis et les possibilités que présentent l'innovation et les technologies d'avant-garde, ainsi que les nouveaux concepts d'exploitation qui deviennent rapidement disponibles et transforment de plus en plus le secteur de l'aviation, afin d'y adapter nos réponses.

Nous reconnaissons que les technologies d'avant-garde, qui sont à la croisée entre une approche visionnaire radicale et une mise en œuvre concrète, apportent au système du transport aérien des solutions et des outils novateurs, tels que l'automatisation et les systèmes d'aéronefs non habités, l'électrification du transport, les mégadonnées, l'intelligence artificielle, l'apprentissage machine et la numérisation des procédures. Nous encourageons le secteur de l'aviation à s'approprier l'innovation et les technologies d'avant-garde afin de façonner l'avenir des activités aéronautiques et aborder des questions comme la réduction des émissions, tout en assurant leur utilisation sûre, efficace et durable.

Nous sommes parfaitement conscients du potentiel qu'offrent ces innovations technologiques et réglementaires, que nous accueillons avec enthousiasme, pour accélérer de façon significative la concrétisation des avantages socio-économiques et relever les performances environnementales grâce à un système de transport aérien fluide. Nous soulignons par ailleurs la contribution de l'innovation à la réalisation des objectifs de l'OACI tels que l'Initiative *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) et les Objectifs de développement durable du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* des Nations Unies.

**Modèles de politique et de gestion pour l'innovation**

Nous appuyons les initiatives et les efforts actuellement déployés par les États pour établir un cadre institutionnel, juridique et réglementaire propice dans lequel les acteurs de l'aviation pourront fonctionner, où les innovations technologiques pourront se développer et prospérer, où les solutions et les produits émergents verront une mise en œuvre efficace et où les avantages de la nouvelle ère de mobilité aérienne urbaine pourront être pleinement réalisés.

Nous reconnaissons le défi unique auquel font face nos dirigeants dans la foulée de ces nouveaux développements technologiques, qui appellent la création d'un environnement équilibré inédit capable d'encourager l'innovation tout en assurant la transparence et l'application des politiques et des règlements, la certitude juridique pour les entreprises, la cybersécurité, la protection des consommateurs et des données, ainsi qu'un développement durable juste du point de vue environnemental, économique et social, à l'échelle du globe.

Nous constatons que des investissements substantiels dans la recherche et le développement (R-D) sont toujours nécessaires, mais aussi que certaines nouvelles technologies entraînent des coûts de développement relativement faibles, permettant aux petites et moyennes entreprises en démarrage d'être à l'avant-plan des transformations dans le secteur du transport aérien. Qu'il s'agisse d'inventions révolutionnaires ou d'améliorations modestes par étapes, nous devons nous adapter à la nouvelle réalité du processus d'innovation et adopter des mesures propices à la transition de la recherche à la mise en œuvre.



# CINQUIÈME ÉDITION FORUM AÉRONAUTIQUE MONDIAL DE L'OACI L'INNOVATION EN AVIATION

Montréal, Canada | 22 - 23 Septembre 2019

Nous soulignons que le cadre porteur ne devrait pas être axé spécifiquement sur la technologie, mais viser plutôt à faciliter l'évaluation et l'analyse en temps opportun des avancées technologiques, dans le but d'en permettre l'intégration, le déploiement et l'application rapides, de renforcer les mesures d'incitation visant l'entrepreneuriat et de créer un environnement juridique propice à la réussite des jeunes entreprises en démarrage dans le secteur de l'aviation.

## **Innovation dans la réglementation et la gouvernance en aviation**

Nous reconnaissons que la nature et le rythme des innovations interpellent les organes de réglementation à l'échelle nationale, régionale et mondiale, pour qu'ils se servent de ces nouveaux outils et méthodologies. Les technologies les plus récentes ont la capacité d'accélérer les processus de réglementation et les rendre plus efficaces, rationnels et réceptifs, de manière que les gouvernements puissent évoluer au rythme des modifications de l'industrie et tirer pleinement parti des avantages potentiels offerts par les progrès technologiques.

Nous soulignons l'importance d'une bonne gouvernance, soutenue par une meilleure coordination et communication au sein des autorités du transport aérien et entre elles et les ministères chargés de portefeuilles connexes, qui accélérera le processus décisionnel, facilitera la conciliation des objectifs et des besoins avec les responsabilités et les ressources, et alimentera l'optimisation des processus pour s'adapter au nouveau paysage technologique.

Nous invitons les États à examiner de quelle façon les technologies les plus récentes et celles de l'avenir pourront être mobilisées pour améliorer les cadres de réglementation existants du transport aérien, faciliter la mise en œuvre de normes mondiales, renforcer l'efficacité et l'efficience des processus tout en protégeant la valeur créée, optimiser la résilience cybernétique et réduire le plus possible les menaces et les risques potentiels visant le secteur de l'aviation.

## **Aller de l'avant/Prochaines étapes**

Nous souhaitons poursuivre la collaboration avec tous les acteurs intéressés afin de définir et d'évaluer les incidences des technologies d'avant-garde visées, de déterminer avec exactitude la demande future et les coûts connexes, de mobiliser et retenir les ressources nécessaires et d'étudier les possibilités de sauter les étapes et de tirer pleinement parti de ces technologies afin de combler le fossé technologique séparant les pays développés et les pays en développement.

Nous sommes déterminés à partager notre expérience avec les États et entre ces derniers et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, les milieux universitaires et les institutions compétentes de l'ONU afin de favoriser l'introduction de l'innovation en aviation civile, d'étayer les efforts de sensibilisation de la communauté et d'établir un dialogue inclusif à un niveau stratégique qui encouragera une plus grande collaboration en matière d'innovation.

Nous attendons avec intérêt les délibérations de la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI et sommes convaincus que l'Assemblée tiendra compte de la présente déclaration.

— FIN —